



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Bouilleurs de cru

Question écrite n° 11146

Texte de la question

M Louis de Broissia demande a M le ministre de l'agriculture et de la foret de bien vouloir lui indiquer sa position face aux souhaits exprimes par les bouilleurs de cru. Ceux-ci demandent en effet que soit tenue une table ronde reunissant les representants des ministeres concernes et des services fiscaux pour elaborer, dans le respect des preoccupations de chacune des parties, une reglementation plus favorable a tous les producteurs.

Texte de la réponse

Reponse. - Le dispositif actuel a pour objet d'organiser l'extinction progressive d'une disposition que les pouvoirs publics ont jugee non conforme a l'interet general. Cette appreciation reste celle du Gouvernement, qui a reaffirme sa volonte de lutter contre l'alcoolisme, ainsi que celle du Parlement puisque les assemblees ont regulierement repousse toutes les propositions tendant au retablissement de la loi de 1923 en faveur des bouilleurs de cru. Il n'est donc pas envisage de modifier les regles en vigueur.

Données clés

Auteur : [M. de Broissia Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11146

Rubrique : Boissons et alcools

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 1989, page 1425